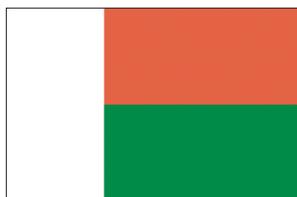


# LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE QUELQUES EXEMPLES



www.agriculture.gouv.fr  
www.alimentation.gouv.fr



Afrique du Sud • Algérie • Allemagne • Argentine • Bénin • Birmanie • Brésil • Bulgarie • Burkina Faso • Cameroun • Canada • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • États-Unis • Ghana • Grèce • Inde • Indonésie • Irlande • Japon • Kazakhstan • Lettonie • Madagascar • Mali • Maroc • Mexique • Nigeria • Portugal • Roumanie • Russie • Sénégal • Serbie • Thaïlande • Tunisie • Turquie • Ukraine • Vietnam

## Madagascar

### Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		MADAGASCAR	FRANCE
Superficie	km <sup>2</sup> – 2011	<b>587 040</b>	<b>549 190*</b>
Population	Mhab - 2012 et évolution 2011/12	<b>22,3</b> (+2,8%)	<b>65,3</b> (+0,5%)
Indice de développement humain (IDH)	2012	<b>0,483</b> (151 <sup>e</sup> rang mondial)	<b>0,893</b> (20 <sup>e</sup> rang mondial)
PIB	Md€ – 2012	<b>8</b> (131 <sup>e</sup> rang mondial)	<b>2 033</b> (5 <sup>e</sup> rang mondial)
Taux de croissance du PIB	% annuel – 2011/12	<b>+3,1</b>	<b>+0</b>
PIB / habitant	€ – 2012	<b>348</b>	<b>31 144</b>
Part de l'agriculture dans le PIB	% **	<b>29,1</b> (2009)	<b>2</b>
Surface arable	Mha – 2011	<b>3,5</b>	<b>18,4</b>
Terres agricoles	Mha – 2011	<b>41,4</b>	<b>29,1</b>
Surface forestière	Mha – 2011	<b>12,5</b>	<b>16</b>
Balance commerciale tous secteurs	Md€	<b>-0,8</b> (2011)	<b>-45,1</b>
Balance commerciale agroalimentaire	M€ – 2012	n.d	Exportations : 57 700 Importations : 45 800 <b>Solde : + 11 900</b>
Exportations agricoles vers l'autre pays	M€ – 2012	M vers F : <b>165</b> Variation 2012/13 : +12,1%	F vers M : <b>37</b> Variation 2012/13 : -5,4%

\*549 190 km<sup>2</sup> pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km<sup>2</sup> au total.

\*\*L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

### Ce qu'il faut retenir

✚ Madagascar est un pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) et un PMA (Pays les moins avancés). À ce titre, il bénéficie de l'initiative *Tout sauf les armes*.

✚ Le secteur agricole représente 29,1% du PIB du pays et emploie plus de 80% de la population active.

✚ Après une grave crise politique ayant conduit le Président Ravalomanana à la démission en 2009, un régime de transition a été mis en place avec à sa tête M. Andry Rajoelina. Des élections présidentielle et législatives se sont tenues fin 2013. Le processus a conduit à l'élection de M. Hery Rajaonarimampianina à la tête du pays.

✚ Un nouveau document-cadre de partenariat est aujourd'hui en cours d'élaboration.

✚ En 2013, la Commission de l'Océan Indien a souligné le rôle que pouvait jouer Madagascar comme « grenier alimentaire de la région Océan Indien ». Madagascar ambitionne d'augmenter sa production pour satisfaire les besoins nationaux et ceux des îles voisines. Une intensification de la production figure parmi les priorités du ministère de l'agriculture à travers des projets d'appui aux petits agriculteurs et des projets d'agrobusiness.

## Production agricole

Le secteur agricole contribue au **PIB malgache à hauteur de près de 30%** (43% en intégrant les industries agroalimentaires) et emploie **80% de la population active**.

La population est essentiellement rurale et pratique en majorité une agriculture vivrière (riz, manioc, patate, haricot sec, maïs) dont seuls les surplus sont commercialisés sur un marché domestique cloisonné et présentant de nombreux dysfonctionnements. Le morcellement des terres et la désorganisation du secteur freinent la productivité. Les pertes causées par la mauvaise conservation des récoltes (insectes, rongeurs et maladies) et le manque flagrant d'infrastructures limitent la capacité de production du pays.

Les terres cultivables représentent un potentiel de 36 Mha, dont moins de 10% (les plus riches, les plus accessibles et irrigables) sont effectivement exploités. Cependant, la pression anthropique, l'exploitation forestière incontrôlée et les pratiques agricoles souvent destructrices mettent en péril la biodiversité exceptionnelle et le patrimoine naturel fragile de Madagascar.

Les rendements restent faibles (2,5 t/ha pour le riz, 1 t/ha pour le maïs, 0,9 t/ha pour le haricot). L'utilité et les avantages de l'utilisation d'outils fiables et d'intrants performants sont souvent méconnus des agriculteurs et industriels malgaches. L'agriculture est peu mécanisée et l'équipement des exploitations familiales reste dominé par les outils traditionnels.

Malgré un potentiel certain (bovins : environ 8 millions de têtes), le secteur des productions animales ne progresse pas.

Les secteurs agro-industriels sont en profonde restructuration (sucre : 10 500 t) ou disparaissent (coton fibre : 7 000 t). La production rizicole (3,5 Mt) suffit à peine à répondre à la consommation nationale (Madagascar importe entre 150 000 et 300 000 t de riz).

À côté de l'agriculture de subsistance existent des filières d'exportation (crevettes et produits halieutiques 8 550 t ; lit-chis : 16 000 t ; vanille : 1 200 t) qui permettent des rentrées de devises importantes. Toutefois, Madagascar reste en deçà de ses potentialités (épices, huiles essentielles, fruits et légumes).

La profession agricole malgache s'est organisée au sein d'associations paysannes regroupées en quatre fédérations nationales (le réseau SOA - Syndicat des organisations agricoles, la CPM, la Confédération des Koloharena, la plateforme FIFATA). Ces organisations paysannes sont appuyées par des ONG, dont AFDI (Agriculteurs français et développement international) présente à Madagascar depuis 15 ans.

## Crises alimentaires

La sous-alimentation et la malnutrition frappent depuis de nombreuses années la population de Madagascar. Le Programme alimentaire mondial (PAM) estime que 35% des décès des enfants malgaches de moins de 5 ans sont liés à la malnutrition. Environ un enfant de moins de 5 ans sur deux souffre d'insuffisances pondérales modérées et graves, et 53% de retard de croissance.

L'insécurité alimentaire et le taux de malnutrition ont atteint un niveau alarmant depuis 2011 avec un pic de malnutrition aiguë de 14,5%. Selon le PAM et l'UNICEF, environ 35% de la population rurale de Madagascar sont affectés par l'insécurité alimentaire sévère et 48% sont vulnérables à l'insécurité alimentaire.

Cette insécurité alimentaire est renforcée par les aléas climatiques qui sont fréquents à Madagascar (climat sec et aride, cyclone en 2013) et également par l'aggravation des attaques acridiennes depuis ces dernières années (insuffisance de traitements).

L'insécurité alimentaire touche également les quartiers populaires des grandes zones urbaines, alimentés par un exode rural important et une croissance démographique exponentielle, et ne bénéficient pas d'une croissance économique suffisante. Cette situation font de ces quartiers des zones de tensions politique et sociale extrêmes. Près de 50% de la population des pôles urbains vivant en-dessous du seuil de pauvreté.

## Pêche et pisciculture

Madagascar dispose de 5 600 km de longueurs de côtes.

La production halieutique représente environ 140 000 t/an, dont 100 000 t pour les **pêches maritimes**. Les thonidés ne sont pas ou peu pêchés par les nationaux et sont exploités au travers d'accords de pêche par des intérêts étrangers.

La **pêche artisanale** se pratique au moyen de petites embarcations motorisées. La pêche traditionnelle, pratiquée à pied ou au moyen de pirogues, emploie environ 50 000 pêcheurs répartis dans 1 250 villages.

L'**aquaculture** est pratiquée en eau douce (pisciculture en étangs) et en eaux saumâtres et marines (production de crevettes 8 540 t en 2012). L'aquaculture représente 57% de la production nationale totale de crevettes de Madagascar (la différence étant issue de la capture des armements de pêche : crevettes sauvages). Elle a été un secteur porteur contribuant à la rentrée de devises (exportations de crevettes d'élevage), à l'amélioration des revenus des paysans pisciculteurs, à la création d'emploi mais connaît actuellement une crise. La baisse d'activité liée à l'apparition du virus *White Spot*, et aux problèmes de compétitivité dus à l'augmentation des charges sous l'effet du prix du pétrole et des aliments, a conduit cette filière à s'adapter et à investir de façon importante. Grâce à ces efforts, les exportations restent stables. Cette filière fait face à une diminution du tonnage des captures de crevettes, -13% de 2011 à 2012. Cependant, l'amélioration du calibre des captures pourrait contribuer au maintien de la valeur des exportations.

## Politique agricole

Le gouvernement de M. Ravalomanana conduisait une politique de développement rural qui devait augmenter la productivité, augmenter les superficies irriguées, préserver le capital naturel, promouvoir la diversification et la transformation des produits agricoles, respecter les normes internationales de qualité, gérer de façon transparente et rationnelle les ressources halieutiques et assurer leur pérennité.

Cette politique devait avoir pour impacts une contribution à la croissance économique, la gestion durable des ressources naturelles, l'amélioration de la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie en milieu rural.

Les politiques agricoles ont tendance à être modifiées au rythme des changements de dirigeants politiques. Dans la plupart des cas, les politiques agricoles ciblent des programmes et projets ponctuels pour fournir des solutions immédiates à des urgences.

En 2013, un Programme sectoriel agriculture élevage et pêche (PSAEP) est élaboré jusqu'à l'horizon 2020. Diverses stratégies ont été mises en place par le gouvernement et les différents acteurs du pays (Finance Inclusive, Formation Agricole et Rurale, Financement Rural, Mécanisation Agricole, etc.) pour promouvoir le développement de l'agriculture.

Le développement rural de Madagascar doit relever six défis majeurs portant sur le foncier, la micro-finance, la révolution verte, les marchés, l'agro-business et la valorisation des produits.

## Échanges commerciaux

### Échanges agroalimentaires entre la France et Madagascar

Le total des **exportations** françaises de produits agroalimentaires à destination de Madagascar s'est élevé en 2013 à une valeur de 35 M€ (en **baisse** de 5 % par rapport à 2012) pour un tonnage de 23 000 t (en **baisse** de 21 % par rapport à 2012).

Le premier poste en valeur est représenté par les exportations d'**aliments pour animaux** (12 M€, en baisse de 19 %, pour un tonnage de 8 600 t, en baisse de 23 %). Le deuxième poste de nos exportations est constitué en 2012 par les produits de conserve et d'épicerie (7 M€, chiffre en hausse de 16 % par rapport à 2012).

Le total des **importations** de produits agroalimentaires en provenance de Madagascar s'est élevé en 2013 à une valeur de 185 M€ (en **hausse** de 12 % par rapport à 2012) pour un tonnage de 45 000 t (en **hausse** de 14 % par rapport à 2012).

Le premier poste en valeur comme en tonnage est constitué par les importations de **poissons, crustacés et mollusques** (78 M€, en baisse de 10 %, pour un tonnage de 8 900 t, en baisse de 8 %).

## Accords internationaux

Madagascar bénéficie du régime *Tout sauf les armes* (TSA), initiative adoptée par le Conseil de l'Union européenne en février 2001, qui organise une relation commerciale asymétrique en faveur des seuls PMA en leur donnant un accès au marché communautaire en franchise de droit et de quota, à l'exception des armes, et sans condition de réciprocité.

Madagascar s'est également engagé dans la négociation de l'accord de partenariat économique (APE) pour la région de l'Afrique orientale et australe (*East and Southern Africa* (ESA) en anglais). Ce cadre de négociation a été divisé en deux sous-régions, le groupe comprenant les États relevant de l'*East African Cooperation* et le groupe ESA limité à Maurice, les Comores, les Seychelles et le Zimbabwe, groupe auquel est rattaché Madagascar. C'est dans ce cadre de sous-région que Madagascar a paraphé un APE intérimaire, le 12 décembre 2007, qui exclut pour ce pays un nombre important de biens agricoles dont le coton, le cacao, le café ou encore le sucre. Cet APE intérimaire regroupant Madagascar, Maurice, les Seychelles et le Zimbabwe s'applique dans sa totalité (y compris le cumul des origines) depuis le 14 mai 2012, suite à la dernière signature d'un pays de la zone (le Zimbabwe). Depuis l'entrée en vigueur, les comités

de suivi se sont réunis, s'intéressant notamment aux réformes législatives, institutionnelles et fiscales que ces 4 pays devaient mettre en place, y compris grâce au soutien du FED.

Cet APE intérimaire est le prolongement de l'accord de Cotonou de 2000 qui, faisant suite à la contestation à l'OMC des préférences unilatérales accordées par l'UE aux pays ACP jugées discriminatoires, prévoyait la négociation d'accord de partenariat économique entre l'UE et les pays ACP par grande région, comprenant des ouvertures commerciales réciproques et asymétriques. Les pays de la zone ESA sont les seuls à avoir mis en place un APE intérimaire en Afrique.

Outre les questions d'intégration régionale, la négociation en cours d'un APE complet porte sur les règles d'origine, les sujets non-tarifaires et la fixation définitive de la liste des produits sensibles. L'instabilité politique dans laquelle le pays est plongé est par ailleurs un facteur pénalisant pour la poursuite des négociations. La mise en place de l'accord intérimaire a mis en sommeil les négociations de l'accord complet, comprenant notamment un volet développement.

Suite à la prise de pouvoir controversée d'Andry Rajoelina, l'UE a décidé, le 7 juin 2010, de clore les discussions ouvertes au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou. Cette décision a entraîné la suspension de la coopération de l'UE, notamment en terme d'aide budgétaire.

Madagascar est membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis le 17 novembre 1995. Il fait partie du Groupe Africain, groupe essentiellement géographique qui n'a pas de position générale commune sur les négociations OMC, si ce n'est la promotion des intérêts des pays en développement et en particulier des PMA. En outre, Madagascar est un PEDINPA (pays en développement importateur net de produits alimentaires). Lors des Accords de Marrakech, ces pays avaient été identifiés comme pouvant potentiellement pâtir de la libéralisation des échanges agricoles. À ce titre, les PEDINPA doivent faire l'objet d'un traitement particulier en ce qui concerne l'aide alimentaire et l'assistance technique et financière notamment.

**En matière de pêche,** Madagascar est membre de plusieurs organisations multilatérales, de coopération sous régionale en matière halieutique (Commission de l'Océan Indien), de gestion des ressources (Commission des Thons de l'Océan Indien), de partenariat en matière scientifique (*South-West Indian Ocean Fisheries Project*). Au sein de la COI, Madagascar est activement impliqué au sein du Programme Régional de Surveillance des Pêches (PSRP), financé par l'Union européenne: il met ainsi à disposition plusieurs de ses moyens nautiques de contrôle des pêches au profit d'opérations conjointes de surveillance. L'Union européenne a conclu avec Madagascar un accord de partenariat dans le secteur de la pêche, qui a pour objectifs de permettre l'accès de navires thoniers européens aux eaux malgaches et d'appuyer ce pays dans le développement de son secteur de la pêche (1,525 M€ sont ainsi versés par l'Union européenne dans cette perspective, sans compter la participation financière des opérateurs européens). Un nouveau protocole d'accord de deux ans (2013-2014) est entré en application le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## Relations bilatérales

De 2006 à 2010, la France et Madagascar bénéficiait d'un **document-cadre de partenariat** (DCP) fixant les orientations de la coopération entre les deux pays. Un nouveau Document Cadre de Partenariat (DCP) pour 5 ans pourrait être élaboré fin 2014 et être suivi d'un Cadre d'Intervention Pays (CIP) plus concentré que le précédent.

Au niveau de la coopération technique et de l'aide au développement d'amont, les outils mis en œuvres sont importants tant au niveau de l'AFD que du CIRAD et des ONG françaises :

### AFD

- (i) de portée générale comme l'**Appui aux politiques et stratégies de développement agricole (PAPSA)** financé par l'AFD 3 M€ (2011-2014) ;
- (ii) de portée sous sectorielle comme la **Diffusion nationale des techniques de culture agro-écologiques** financée par l'AFD pour 1,75 M€ sur 2008-2013 ; de portée structurelle comme le Programme national foncier (PNF) - financé par l'AFD depuis 2010 pour 2 M€ ; de portée transversale comme le Programme national bassins versants et périmètres irrigués (BV/PI) - financé par l'AFD (**BV Lac Alaotra** - 17,55 M€ sur 2003-2013, **BVPI Sud-Est / Hauts Plateaux** - 15 M€ sur 2006-2013). Ces différents projets en plus de l'appui de l'AFD sont soutenus par la Banque mondiale, l'Union européenne, la coopération suisse et la coopération japonaise. Dans chaque région concernée, ils permettent de financer des investissements hydro-agricoles, le renforcement des associations d'usagers et des organisations de producteurs, du conseil technique en agriculture et élevage, des actions de sécurisation foncière.

### CIRAD

Le CIRAD mène plusieurs actions dans le domaine de la coopération technique avec les principales institutions de recherche, les universités et les acteurs du développement (service de l'État, Institut Pasteur de Madagascar, ...).

Des partenariats intra-Cirad existent et seront à renforcer dans le cadre régional (avec les dispositifs de partenariat de La Réunion, le Centre de Recherche et de Veille sur les maladies émergentes dans l'Océan Indien/CRVOI, dans le cadre du projet QualiReg), mais aussi localement (Services de l'État, Université, Institut Pasteur).

### ONG

Les ONG françaises (AFDI, AVSF, GRET, APDRAF, FERT) et la coopération régionale interviennent dans ce secteur.

La Fédération régionale des Coopératives agricoles de La Réunion projette de coproduire et de s'approvisionner à Madagascar en matières premières nécessaires à la fabrication des aliments pour le bétail. La Réunion importe chaque

année d'autres pays 250 000 t de blé, maïs, soja et autres céréales qui sont transformées dans l'usine d'URCOOPA et PROVAL pour les besoins des différentes espèces animales élevées sur le territoire.

En mai 2013, une cellule d'appui au développement de la coopération inter-entrepreneuriale entre Madagascar et Mayotte pour développer les échanges entre les deux pays dans la filière agroalimentaire, notamment celle de la viande et les produits fruitiers et maraîchers a été mise en place. Parmi les sujets traités dans le plan d'actions de ce projet figurent l'approvisionnement en fruits et légumes, viande de zébu, produits de la mer et volailles à Madagascar.

### **Actions de coopération du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF)**

Les actions de coopération conduites ou appuyées par le MAAF avec Madagascar concernent essentiellement le domaine de la formation et l'appui aux entreprises agroalimentaires.

De nombreux liens existent entre des établissements sous tutelle du MAAF et l'expertise du MAAF est fortement mobilisée sur les actions de coopération menée par la France (MAE et AFD).

### **Enseignement agricole**

La Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) a été partie prenante dans la formulation du projet de coopération universitaire franco-malgache MADES 2007-2010. L'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire est intervenu avec les partenaires malgaches dans les domaines de l'agriculture, de l'halieutique et de l'environnement. Ce projet a été conçu en forte interaction avec l'Agence Universitaire de la francophonie, la Banque mondiale et la Banque Africaine de Développement. Le partenariat public-privé a été fortement encouragé, ainsi que la consolidation des réseaux universitaires (niveau national, régional et international).

Plus récemment, la DGER appuie le processus de redéfinition du système national de formation agricole et rurale malgache. Elle a ainsi signé en 2012 une convention-cadre avec le ministère malgache de l'agriculture portant sur la formation professionnelle agricole. À partir de la rentrée 2014, un comité de suivi de la coopération franco-malgache sera mis en place.

Un point focal est également désigné côté français, basé au CRIPT (Centre de ressources en innovation pédagogique et technologies) de l'Île de la Réunion, afin d'assurer la circulation de l'information entre les différents intervenants, ministères et au sein du comité de suivi. En France, les structures privées et associatives de formation sont très impliquées dans la coopération avec ce pays : CNEAP (Conseil national de l'enseignement agricole privé) en lien avec l'ONG FERT (création de 4 centres de formation) et Maisons familiales et rurales. Afin de soutenir localement cette coopération et les partenariats entre établissements français et malgaches, un réseau « Afrique du Sud - Madagascar - Océan Indien » des établissements d'enseignement agricole français s'est créé à la rentrée 2012.

### **Coopération associant la FAO et la France : Observatoire des agricultures du monde**

L'**Observatoire des agricultures du monde** (OAM ou WAW en anglais) est un projet porté initialement par la France (CIRAD), qui a pour objectif d'évaluer les performances des agricultures en termes de développement durable (viabilité socio-économique et environnementale). Son secrétariat exécutif est hébergé au sein de la Division des Terres et des Eaux à la FAO à Rome, qui soutient le projet en plus de la France (MAAF, MAEDI, CIRAD) et du FIDA.

L'OAM repose sur un réseau d'observatoires régionaux, dont le Réseau des observatoires ruraux (ROR) à Madagascar, pour une expertise collective et décentralisée.

Le ROR est un dispositif de suivi et d'analyse des conditions de vie des ménages ruraux, qui effectue depuis 1999 un suivi annuel de 6 000 à 8 000 ménages dans différentes régions du pays. Le bassin du lac Alaotra a été dernièrement retenu comme site pilote.

### **Coopération entre la Direction générale de l'alimentation (DGAL) et l'autorité sanitaire halieutique**

Une coopération institutionnelle entre la direction générale de l'alimentation (DGAL) et l'autorité sanitaire halieutique (ASH) en charge du contrôle des produits de la pêche et d'aquaculture destinés à l'exportation, a été mise en place en 2008. Des échanges d'expériences organisés par France vétérinaire international (FVI) avec les inspecteurs français spécialisés dans le secteur de la pêche ont eu lieu dans différents postes d'inspection frontaliers et directions départementales françaises

### **ADEPTA et AAFEX**

Dans le domaine agroalimentaire, le ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire (MAAF) soutient des démarches partenariales originales fondées sur le transfert d'un savoir-faire associatif au travers des actions menées par l'ADEPTA (Association pour le développement des échanges internationaux des produits et techniques agroalimentaires) et l'AAFEX (Association Afrique agro export, groupement d'entreprises africaines exportatrices de produits alimentaires créée à Paris en 2002).

L'ADEPTA a organisé plusieurs missions d'entreprise dans les pays de l'océan Indien. L'ADEPTA a organisé la participation des entreprises françaises du secteur agricole et agroalimentaire à la FIM (Foire Internationale de Madagascar) en 2011 et 2013.

L'AAFEX a bénéficié d'un appui financier du MAAF qui soutient en particulier le programme qualité de cette association visant à renforcer les démarches de sécurité et qualité des entreprises membres pour leur permettre d'améliorer leurs exportations.

En 2012, l'AAFEX a signé une nouvelle convention avec l'AFD dans le cadre du renforcement des capacités d'exportations des entreprises bénéficiaires vers les pays du Nord et de la sous-région. La première convention (2009-2011) portait sur 1,8 M€; la deuxième convention (2012-2015) porte sur 2 M€.

L'ADEPTA et l'AAFEX ont signé une convention de partenariat en décembre 2012.

Quatorze entreprises malgaches sont membres de l'AAFEX. Elles interviennent dans le secteur de la conserverie, des filières horticoles (fruits, légumes, fleurs), de la transformation ou du conditionnement.

## Coopération dans le domaine sanitaire et phytosanitaire

Le COLEACP (Comité de Liaison Europe-ACP), en collaboration avec un consortium d'organisations européennes spécialisées dans la sécurité sanitaire des aliments dont la Direction générale de l'alimentation (DGAL), le CIRAD, l'ANSES, le GIP FVI et l'École Nationale des Services vétérinaires (ENSV) sont membres, s'est vu confier par l'Union européenne la mise en œuvre du programme EDES.

Ce programme a pour objectif final d'assurer la sécurité sanitaire des aliments pour tous les consommateurs, ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique) et UE, et donc de disposer d'un système national cohérent pour l'ensemble des produits en évitant le développement de systèmes de sécurité sanitaire à deux vitesses.

Mis en œuvre à la demande du Groupe des États ACP, il est financé par le Fonds européen de développement à hauteur de 29,5 M€ afin de soutenir durablement leurs exportations.

---

*Sources : Banque mondiale, PNUD, UbiFrance, MAAF, FAO, Ambassade de France à Madagascar.*

**COPYRIGHT** : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service des relations internationales de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT). **Adresser les demandes à [patrice.de-laurens@agriculture.gouv.fr](mailto:patrice.de-laurens@agriculture.gouv.fr).**

**CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ** : le service des relations internationales s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

**RÉDACTION** : Cette collection de fiches **pays 2014** est coordonnée par le bureau des relations bilatérales (BRB/DGPAAT). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du service des relations internationales de la DGPAAT (BRB, BUE, BDOI), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPAAT, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service des relations internationales – 3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP